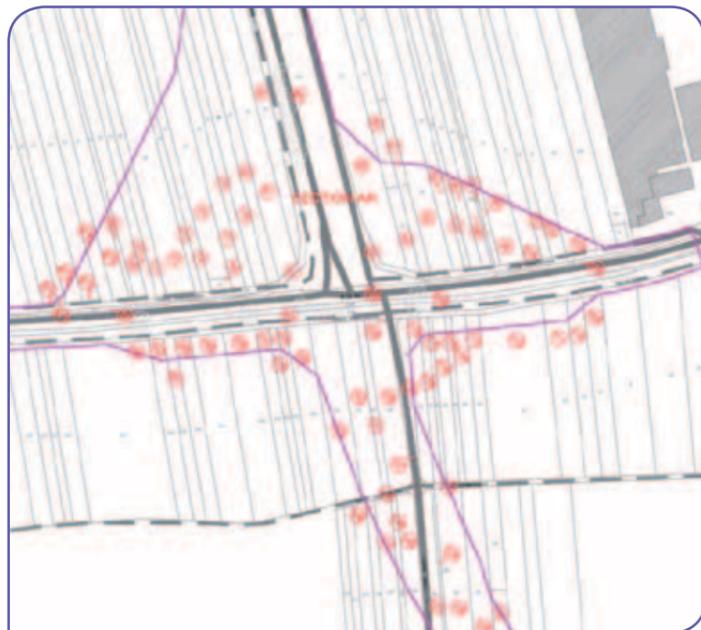


Aménagement foncier : une nouvelle étape à venir

En parallèle à la réalisation des travaux, un aménagement foncier se prépare : explications.

La réalisation d'un aménagement foncier (anciennement remembrement) permet de remédier aux dommages causés à la structure des exploitations agricoles par la construction de la deuxième phase de la Rocade Sud. Afin de disposer d'informations foncières à jour, une enquête parcellaire a été réalisée en 2012 sur les parcelles impactées par le projet routier.



Extrait du plan parcellaire réalisé en 2012 aux environs de l'OAS

Depuis, la commission intercommunale d'aménagement foncier de Fegersheim, Geispolsheim et Lipsheim a élaboré une proposition de mode et de périmètre d'aménagement foncier dans le cadre de la réalisation de l'étude préalable d'aménagement. Ce projet fera l'objet d'une enquête publique du 22 août au 22 septembre 2016 durant laquelle chaque propriétaire foncier pourra émettre ses observations sur les propositions de la commission intercommunale. A ce stade, il ne s'agit que de se prononcer sur ce mode et ce périmètre ; à l'issue de cette enquête publique et en fonction des décisions prises par la commission intercommunale et le Conseil Départemental, d'autres phases de concertation, de consultation et d'enquête publique devront être menées concernant la réception des vœux et souhaits des propriétaires et des agriculteurs, sur le classement des terrains agricoles et le projet de nouveau parcellaire.

L'enquête publique sera consultable à cette adresse : www.bas-rhin.fr/territoires/enquetes-publiques

Pour Gérard BOSSU, chef de projet aménagement foncier au département du Bas-Rhin, l'étape à venir s'avère importante : « La définition du mode et du périmètre d'aménagement foncier permet de fixer les limites des secteurs à aménager. Par défaut, sont exclus les forêts ou encore les secteurs constructibles. L'enquête publique permettra à chaque propriétaire concerné d'émettre son avis sur le mode et le périmètre d'aménagement foncier proposé. Dans le cadre de ce projet, le prélèvement foncier nécessaire à la construction de la Rocade Sud sera mutualisé sur l'ensemble des comptes de propriété et chaque propriétaire sera ensuite indemnisé à ce titre par le maître d'ouvrage (l'État) ».

Dans l'attente de cet aménagement foncier et conformément à la loi du 29 décembre 1892, ces travaux ont nécessité la signature de deux arrêtés d'occupation des terrains signés les 2 avril 2015 et 8 janvier 2016 qui permettent au maître d'ouvrage de réaliser l'ouvrage tout en indemnisant les exploitants agricoles pour la perte de jouissance.

Diagnostic archéologique dans le ripage

Conformément à la législation en vigueur, le Pôle Archéologique Inter-Rhénan du Bas-Rhin a réalisé fin avril le diagnostic des emprises nécessaires aux travaux du ripage de l'A35 qui débiteront début 2017.

Ce diagnostic, qui précède les opérations de fouilles archéologiques, s'est avéré être négatif. Aucune trace d'habitat et de structure historique n'a été relevée.

Journée portes ouvertes

La DREAL, maître d'ouvrage de l'opération, organise le **samedi 17 septembre**, de 10h00 à 18h00, une journée portes ouvertes du chantier.

Organisée conjointement avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), cette journée s'inscrit dans le cadre des journées européennes du patrimoine.

Un circuit pédestre de visite des travaux, des animations thématiques et des ateliers pour le jeune public attendront les visiteurs sur l'ensemble du site.

> **Modalités pratiques à retrouver sur www.alsace-champagne-ardenne-lorraine.developpement-durable.gouv.fr**



Lettre
d'infos
N°3

RN353 Rocade Sud de Strasbourg seconde phase



Le lancement des charpentes métalliques de l'ouvrage de franchissement de l'Ehn et de l'Ergselsbach (OA34) a été l'étape importante de ces dernières semaines. Alors que la réalisation du tablier est en cours, de nouveaux chantiers vont débiter cet été. De son côté, l'ouvrage de rétablissement du chemin du « Muehlweg » (OA1) est achevé.



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine

Conception : DREAL ACAL / Transports / PMO
Mise en page : C. Belenger - Impression : Alsace Print
Crédits photos & illustrations : © DREAL ACAL

DREAL ACAL - BP 81005/F - 67070 Strasbourg cedex

www.alsace-champagne-ardenne-lorraine.developpement-durable.gouv.fr

Des ouvrages « sous tension »



Viaduc de l'Ehn et du Ergelsenbach (OA34)

Un lancement en vidéo

La spectaculaire opération a été suivie en vidéo par la société Zoom Alsace. Plusieurs caméras et appareils photos numériques ont permis de suivre l'avancement de l'opération en « time-laps » par une prise d'image en accéléré. Le survol du site par drone a offert un autre regard sur l'impressionnant chantier.

> A voir sur www.alsace-champagne-ardenne-lorraine.developpement-durable.gouv.fr

C'est un travail de haute précision et de technologie qu'a réalisé l'entreprise MATIÈRE SAS il y a quelques semaines sur le chantier du viaduc de franchissement des cours d'eau de l'Ehn et Ergelsenbach (OA34). Après une fabrication en usine à Charmes dans les Vosges, les deux charpentes métalliques qui soutiendront demain

voies SNCF. La structure réalisée est de type poutrelles enrobées.

Les travaux ont débuté en mars dernier par la libération des emprises, la réalisation des substitutions des sols en place et la mise en oeuvre d'un ensemble de dispositifs de sécurité vis-à-vis des lignes SNCF : pose de filets avertisseurs, signalétique, clôtures rigides et un écran de protection par poteaux et filets.

La réalisation de l'ouvrage doit notamment tenir compte des sujétions et contraintes liées à des travaux impactant le domaine ferroviaire, des exigences du propriétaire et du gestionnaire de la voie ferrée : la pose des poutrelles, des coffrages, du ferrailage, la réalisation du bétonnage ou encore la pose des équipements seront réalisées pendant des périodes de consignation des voies SNCF, pendant lesquelles aucun train ne circulera et l'électricité sera coupée dans les caténaires. Ces phases de travaux se dérouleront les week-ends et de nuit de juillet à novembre.

Une réalisation sous surveillance

Pour des questions de sécurité et notamment vis-à-vis du risque d'électrocution, le chantier est placé sous vidéo-surveillance.



Ouvrage de franchissement de la voie ferrée Strasbourg – Bâle (OA2)

Réalisation de l'OA1 achevée, réalisation de l'OA2 en cours

La réalisation de l'ouvrage de rétablissement du chemin agricole du « Muehlweg » (OA1) est désormais achevée. L'attention est dorénavant portée sur la construction de l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée Strasbourg – Bâle (OA2).

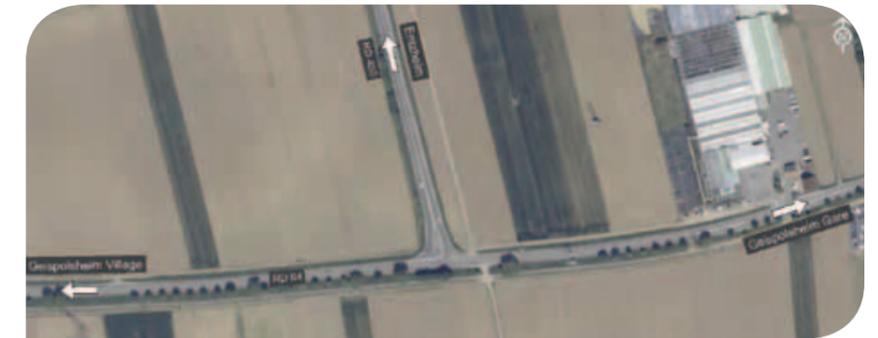
Cet ouvrage dispose d'une ouverture de 26,50 mètres et respecte un gabarit minimum de 6,10 mètres, notamment pour prendre en compte la présence des caténaires des

Le démarrage des travaux de l'OA5

Les premiers travaux de réalisation de l'OA5 (carrefour RD84/RD400) débuteront cet été. Après la pose des clôtures temporaires, les réseaux gaz, eau, et fibre longeant actuellement la RD84 seront déviés en dehors des emprises des travaux. A la rentrée, le groupement d'entreprises SAERT / GCM débutera la construction de la voie provisoire nécessaire à la réalisation de l'ouvrage de franchissement de la Rocade.

Cette voie provisoire sera réalisée hors circulation routière et permettra de rétablir temporairement et à l'identique le fonctionnement du carrefour actuel, permettant ainsi à l'ouvragiste de réaliser le futur franchissement.

La Rocade Sud présentera au droit de la RD84 un profil en long en déblais. Le corps de chaussée est situé au-dessus de la côte centennale de la nappe phréatique et la RD84 est surélevée de 3 mètres pour franchir la Rocade Sud. Cette solution favorise l'intégration paysagère en créant un passage en déblais sur environ 300 m. Le raccordement à la voirie locale qui dessert la commune de Geispolsheim se fera par un demi-échangeur dénivelé qui comprend deux giratoires sur la RD84. Il permet de répondre aux principaux besoins de déplacement des habitants, d'éviter des flux de transit dans la commune et de maintenir la piste cyclable en rive de la RD84.



Carrefour actuel, juillet 2016



Carrefour provisoire, à compter de novembre 2016



Carrefour définitif lors de la mise en service de la Rocade

Pourquoi des clôtures temporaires ?

Les zones de travaux créent un effet d'appel pour les espèces faunistiques notamment lors d'années pluvieuses où le chantier procure des opportunités de zones en eau (mares de chantier).

La Rocade Sud se situant dans la zone de dispersion du Crapaud vert, des mesures préventives sont mises en place durant les travaux. Ainsi, une clôture temporaire est implantée autour de toutes les zones en travaux.

Une solution efficace et facile à mettre en oeuvre qui consiste en la pose d'un grillage à maille fine enterré sur la partie basse et avec un rabat sur la partie haute.

L'efficacité de cette mesure dépendant fortement de la fréquence d'entretien, un suivi et un contrôle régulier est réalisé par les bureaux d'études ARTELIA et ECOSOP.

